



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.125.AV

Programme communal de développement rural de VRESSE-SUR-SEMOIS

Avis adopté le 11/10/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 15/07/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1 juillet au 31 août)
- *Audition :* 4/10/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une maison de village polyvalente à Bohan
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 27/06/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Vresse-sur-Semois, est située dans la Province du Namur et dans l'arrondissement de Dinant. Frontalière avec la Province de Luxembourg, elle est bordée par les communes de Bièvre, Bouillon et Gedinne. Suite à la fusion des anciennes communes, elle regroupe les douze villages de Vresse-sur-Semois, Alle, Bagimont, Bohan, Chairière, Laforêt, Membre, Mouzaive, Nafraiture, Orchimont, Pussemange et Sugny.

Au 1^{er} janvier 2021, elle comptait 2.540 habitants pour une superficie de 10.118 hectares.

La stratégie de développement est déclinée en trois objectifs stratégiques, eux-mêmes structurés en 10 objectifs de développement :

1. Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes
 - en organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil de nouveaux habitants,
 - en développant et en favorisant le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants,
 - en maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures.
2. Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales
 - en favorisant un tourisme de qualité et soutenable pour l'environnement et les habitants,
 - en développant l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire,
 - en améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales et énergétiques,
 - en préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local.
3. Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population
 - en développant et en renforçant les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés,
 - en accroissant l'accès aux services de santé ;
 - en développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de VRESSE-SUR-SEMOIS.

Le diagnostic est de bonne qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie particulièrement les volets relatifs à la mobilité et la santé. Il aurait néanmoins apprécié obtenir plus de descriptions concernant les résidents secondaires (origine, type d'occupation...). Il regrette l'absence d'analyse plus approfondie de la gestion forestière ainsi qu'une meilleure mise en valeur des forêts présentes sur la commune au vu de leur grande qualité.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une très bonne participation de la population ainsi qu'une très bonne appropriation citoyenne du projet. Le Pôle souligne également le rôle du Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA).

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité, malgré les faiblesses relevées au niveau du diagnostic. Ce diagnostic partagé permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Vresse-sur-Semois et au processus participatif.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur trois objectifs stratégiques, eux-mêmes structurés en dix objectifs de développement. Selon le Pôle, le défi relevé est vivifiant et reflète le dynamisme de la participation citoyenne. Les objectifs sont cohérents, équilibrés et réalistes. Le Pôle salue la mise en place d'un objectif lié à la jeunesse, spécifique à la commune, alors que ce type d'objectif n'est pas particulier au financement classique d'un PCDR.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Les ambitions sont réalistes au niveau budgétaire. Le Pôle constate également un bon équilibre entre les projets matériels et immatériels. Il demande toutefois qu'une attention particulière soit portée sur les indicateurs environnementaux de ces projets.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la création d'une maison de village polyvalente à Bohan, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Vu ses dimensions, le Pôle estime qu'elle est complémentaire par rapport aux autres maisons de village existantes.



Pierre-Hugues CHARLIER
Vice-Président